**Logo Commune**

**Protection sociale complÉmentaire :**

**ComplÉmentaire SANTÉ**

**participation de la commune sur les**

**contrats individuels labellisÉs**

A compter du **1er janvier 2026**, toutes les collectivités participent aux cotisations liées à la complémentaire santé (généralement appelée « *mutuelle santé* »), soit en proposant un contrat collectif, soit par une prise en charge partielle de vos cotisations à un contrat individuel labellisé.

Cette participation est fixée au minimum à **15€ par mois et par agent, que vous soyez fonctionnaire ou contractuel** et quel que soit votre temps de travail.

La commune a décidé le versement d’une participation de .............€ au titre des contrats santé labellisés individuels.

Pour bénéficier de cette participation communale sur votre bulletin de salaire, rapprochez-vous de votre Mutuelle ou de votre assurance complémentaire Santé afin que ce dernier vous transmette, CHAQUE ANNÉE, une attestation de contrat labellisé attestant de son caractère solidaire et responsable.

* De nombreux assureurs proposent le téléchargement de cette attestation dans votre espace mutuelle !

Remettez ce justificatif en mairie, la participation sera automatique !

**Logo Commune**

**Protection sociale complÉmentaire :**

**ComplÉmentaire SANTÉ**

**participation de la commune sur les**

**contrats individuels labellisÉs**

A compter du **1er janvier 2026**, toutes les collectivités participent aux cotisations liées à la complémentaire santé (généralement appelée « *mutuelle santé* »), soit en proposant un contrat collectif, soit par une prise en charge partielle de vos cotisations à un contrat individuel labellisé.

Cette participation est fixée au minimum à **15€ par mois et par agent, que vous soyez fonctionnaire ou contractuel** et quel que soit votre temps de travail.

La commune a décidé le versement d’une participation de .............€ au titre des contrats santé labellisés individuels.

Pour bénéficier de cette participation communale sur votre bulletin de salaire, rapprochez-vous de votre Mutuelle ou de votre assurance complémentaire Santé afin que ce dernier vous transmette, CHAQUE ANNÉE, une attestation de contrat labellisé attestant de son caractère solidaire et responsable.

* De nombreux assureurs proposent le téléchargement de cette attestation dans votre espace mutuelle !

Remettez ce justificatif en mairie, la participation sera automatique !